



Groupe Alimentation / Consommation / Déchets

COMPTE RENDU réunion du lundi 17 février 2020 -20h au petit CEP

Membre présents : Christine, Magali, Sabine, Cédric, Raphaële, Marta, Catherine R

Membres excusés : Béatrice, Françoise, Ghislaine

Président de séance : Catherine Secrétaire de séance : Christine	
Ordre du jour :	
1. Approbation du dernier compte-rendu : ok	
<p>2 – Point sur les sous-groupes</p> <p>- <u>Cantines</u> : commission cantine avec le prestataire : actions pour faire reculer le gaspillage alimentaire (enquêtes auprès des enfants, actions de sensibilisation), participations des parents d'élèves pour continuer les pesages. Prochaine réunion en mars. Accompagnement de Mouhans-Sartoux pendant 2 ans. Une journée bio et une journée végétarien par semaine.</p> <p>- <u>Plaque</u>tte « consommer local à Saint Péray » : Finalisée, en cours impression, à mettre en ligne sur site YAPLUKA</p> <p>- <u>Déchets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CR de la rencontre du 7/02 avec le chargé de mission du service déchets de la CC Rhône-Crussol <ul style="list-style-type: none"> ◦ en septembre 2021, nous pourrions trier tous nos emballages plastique dans la poubelle jaune ! ◦ Plan prévention déchets élaboré par le SYTRAD sera bientôt voté par la communauté de commune (voir annexe) ◦ opération « famille zéro déchets » menée par la communauté de commune, en lien avec les associations du territoire. À prévoir en septembre ? ◦ Prévoit la mise en place d'une dizaine de composteurs partagés en 4 ans sur la com-com • organisation visite SYTRAD (traitement des déchets) et Véolia : en cours • organisation d'événements éco-responsables : retour d'expérience d'un évènement à l'Agora de GG début février + pistes et propositions : Salon Minéraux et fossiles : gros poste déchets : le snack. Avec le soutien du président, une bénévole a pu organiser le tri des déchets (condamner les poubelles « tout venant », et disposer des poubelles de tri sous les tables - avec 7 niveaux de tri) . Le gardien de l'Agora a été très intéressé par la démarche. A permis aux bénévoles de beaucoup échanger sur les déchets. A renouveler. Nota : lave vaisselle prévu en juillet à l'Agora. Réticence à mettre à dispo des couverts, à cause du vol. 	
<p>3- Participation au Crussol festival (vendredi 10 et samedi 11 juillet) : faire acte de candidature avant le 29 février.</p> <p>idée : stand du groupe agriculture avec la présentation des activité et de leur implantation sur les terres de St Péray, présentation de l'objectif "cantine", local et bio. Et proposition des produits transformés à déguster : réticence du groupe, la demande de Zazimut est de « faire » et non promotion d'activité commerciale locale</p> <p>idée : fabrication de produit lave-vaisselle (acide citrique, bicarbonate, cristaux de soude, percarbonate, citron), et fabrication de récipient en papier pour emballer les pastilles. + quizz sur le gaspillage de l'eau + émulation citoyenne sur idées sur prévention sécheresse</p> <p>Présents au Crussol festival : Marta, Christine, Cédric</p>	
<p>4- Pacte pour la transition à faire signer aux différentes listes de candidats dans toutes les communes de notre territoire - voir https://www.pacte-transition.org/#pacte</p> <p>5. Organisation marche pour le Climat le samedi 14 mars : marche des jeunes (associations étudiantes) le vendredi, marche organisée par Yapluka le samedi, vélorution le dimanche. Magali , Marta et Maud sont volontaires pour épauler Cédric, pour l'organisation, toutes les autres bonnes volontés sont les bienvenues !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez inscrire ici (https://framadata.org/oX8J7ksYctlZ3Dwx) vos disponibilités pour participer à un atelier réalisation des banderoles, pancartes, textes qui seront lus lors de la marche. • Vous trouverez ici (https://cloud.teckilien.fr/s/z5QNd5245MPZK3o) sur la plate-forme de partage les 	

<p>éléments graphiques d'Alternatiba pour la marche, le guide d'organisation de YAPLUKA...ainsi que tous les docs nécessaires mais surtout le document le plus important "A FAIRE" ou chaque personne possédant ce lien peut communiquer en temps réel.</p> <p>6. Proposition d'une action "étiquetage dans les magasins de produits issus de culture OGM" en lien avec "nous voulons des coquelicots", car ces produits sont conçus pour résister à une utilisation massive de pesticides. Voir le lien qui explique l'action. Maud est volontaire. Appel à participation ! Pas de volontaires pour l'instant, idée à reprendre à un moment « plus calme »</p> <p>7. idée d'organisation (avec le groupe citoyenneté) d'une soirée table ronde grand public sur l'évolution de l'offre bio, ses enjeux et défis, avec des acteurs locaux : accord du groupe</p> <p>8. Points divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur la "lettre pour l'eau" • sites d'apport volontaire d'emballages plastiques à Satoriz et à Leader Price • autres points : ... 	
<p>9- prochains RDV</p> <ul style="list-style-type: none"> - prochaine réunion du groupe Conso : lundi 30 mars 20H - mercredi 19 février à 20h15 au CEP, salle mercure : préparation marche pour le climat - atelier bannières : le vendredi 28 ou samedi 29 février ? 	

Annexe : **Plan prévention déchets 2020-2025 élaboré par le SYTRAD**
[Comité Syndical SYTRAD du 15 janvier 2020 Compte rendu.pdf](#) (extraits du point N°1)

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise que l'obligation d'élaboration et d'adoption du nouveau PLPDMA incombe aux collectivités qui détiennent la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. Toutefois, le décret précise que les collectivités en charge de la collecte peuvent confier l'élaboration de ce PLPDMA au syndicat en charge du traitement de ces déchets ménagers et assimilés.

C'est dans le cadre du projet de territoire « **Uni'D : ensemble faisons de nos déchets une ressource** » porté et animé par le SYTRAD, que les EPCI de ce syndicat ont souhaité déléguer l'élaboration d'un **PLPDMA commun**. Ce PLPDMA sera portée pour une **durée de 6 ans à compter de 2020**.

Sur la base d'un diagnostic de l'état actuel, 5 axes de travail ont été définis :

1. Développer l'Eco-exemplarité des collectivités et entreprises ;
 - Diminuer les consommables dans les services des collectivités
 - Favoriser les achats responsables des collectivités
 - Accompagner l'organisation d'éco-événements
 - Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets
2. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
 - Développer le compostage domestique (individuel et collectif)
 - Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
 - Développer l'usage du gourmet bag
 - Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires
4. Sensibiliser à l'éco-consommation ;
 - Promouvoir les couches lavables
 - Promouvoir l'utilisation de serviettes de table et lingettes lavables
 - Relancer une campagne « STOP PUB »
 - **Développer les opérations « foyers témoins »**
 - Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR à des fins pédagogiques
 - Soutenir les projets "consigne" pour emballages
5. Encourager le réemploi.
 - Accompagner la création de lieux de réemploi
 - Faire des gardiens de déchèterie des ambassadeurs de la valorisation
 - Réduire les déchets du BTP

L'objectif est de réduire de 7% la quantité de déchets ménagers d'ici 2025, soit 44 kg par habitant.